

Berne, le 10 septembre 2008

Subsides de formation au niveau gymnasial

Sur le fond, l'Union des conseils d'étudiants CH/FL approuve un concordat concernant les subsides de formation portés par les cantons, notamment pour le niveau secondaire II, auquel seront supprimés à l'avenir les subsides de la Confédération à la suite de la RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons).

Le temps est venu d'indiquer quelques points de ce concordat, qui, de l'avis de l'Union des conseils des étudiants, nécessiteraient urgemment d'être revus et changés.

Avant tout, nous aimerions parler de la discussion déjà présente concernant les subsides de formation sous forme de prêts. Pour l'Union des conseils d'étudiants les subsides de formation sous forme de prêts au niveau secondaire II sont absolument hors de question et à ne pratiquer en aucune situation. Aujourd'hui, l'endettement des jeunes, parfois très haut, laisse songeur. Cette tendance consternante ne doit surtout pas être renforcée par l'attribution de prêts comme subsides de formation octroyés par les cantons. En outre, nous souhaitons indiquer qu'une étudiante ou un étudiant de niveau secondaire II ne pourrait rembourser son prêt ni durant sa période de formation ni durant les premières années après celle-ci ; elle/il devrait donc déjà s'endetter à long terme à un jeune âge. Le poids d'un endettement dû à la formation initiale de leurs enfants ne devrait pas non plus être imposé aux parents. Si dans des cas particuliers, un prêt devait être attribué, alors il devrait à tout prix être accordé sans intérêts.

L'Union des conseils d'étudiants représente tout d'abord les intérêts des lycéennes et des lycéens. Dans le cadre des subsides de formation, il y a pour ces dernières/ers deux enjeux majeurs. D'une part, il n'est ni possible ni prévu, que des étudiantes et des étudiants travaillent durant leur formation lycéale et qu'elles/ils subviennent ainsi elles-/eux-mêmes à une partie de leur subsistance. Toutes ces charges reposent donc sur les parents. Les maxima des bourses sont de ce fait à adapter vers le haut.

Le deuxième point de friction consiste dans le fait, qu'au contraire de leurs copains/ines du même âge étant dans des écoles de formation à plein temps (comme par exemple les lycées ou les écoles professionnelles de niveau secondaire), les jeunes poursuivant une formation professionnelle dans une entreprise formatrice gagnent de l'argent. Ceci peut être une raison, pour des jeunes issu-e-s de familles dans des situations financières précaires, pour se décider pour de telles écoles, bien qu'ils/elles aimeraient plutôt bénéficier d'une formation à plein temps. Du point de vue de l'Union des conseils d'étudiants, ce sont les cantons et la Confédération, qui sont responsables qu'à l'avenir cette discussion ne soit menée dans aucune famille ; mais ceci nécessite qu'une formation à plein temps ne leur apporte aucun désavantage financier.

L'Union des conseils d'étudiants approuve une harmonisation des allocations à la formation et croit que cela aura des effets sur la promotion de l'égalité, qui n'est à son avis pas encore promue de manière satisfaisante dans la proposition actuelle.

L'UCE représente les intérêts des étudiants et des conseils d'étudiants (CE) en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein dans la politique de l'éducation ainsi que vis-à-vis du public. Elle veut promouvoir la participation des étudiantes et étudiants et soutient ses organisations membre par de vastes services et des formations continues.

L'UCE est la seule organisation politico éducative pour les étudiantes et les étudiants, marquée par les jeunes.